

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOISSY L'AILLERIE**

DATE DE CONVOCATION 29.03.2024	L'an deux mille vingt-quatre Le 04 avril à 19 heures, Les membres légalement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GUIARD,
DATE D’AFFICHAGE 29.03.2024	<u>Etaient présents :</u> Mme CHARPENTIER, M. DUBRAY, Mme DELTRUC, M. VAUTIER, Mme AUFFRET, Mme SANSONE, M. BESSIERE, Mme PLUZANSKI, Mme MAES, M. CARON, M. COPIER, M. WISNIEWSKI, Mme TOUGNE CABES
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 19 PRESENTS 14 VOTANTS 15	Formant la majorité du conseil en exercice. <u>Absents excusés :</u> M. DELTRUC, M. BAVIERE, Mme VAN DER BEKEN, M. BLIN, Mme DE PUERTAS JOSEPH <u>Pouvoir :</u> M. DELTRUC à M. GUIARD <u>SECRETAIRE :</u> Mme SANSONE a été élue secrétaire de séance
Délibération N° 10/24 <u>Objet :</u> VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 EAU	Vu le Code général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire expose au conseil municipal les conditions du budget primitif de l'EAU 2024. Section Fonctionnement : - Dépenses : 236 317.68 € - Recettes : 236 317.68 € Section Investissement : - Dépenses : 290 630.54 € - Recettes : 290 630.54 € Après débat, et ayant entendu l'exposé, Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ, APPROUVE , le budget primitif EAU 2024 voté au niveau des chapitres. Délibéré les jour mois et an que dessus, Fait à BOISSY L'AILLERIE, le 09/04/2024 <p style="text-align: center;"><u>Le Maire</u> : M.GUIARD</p>